

ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE POUR L'ACTEUR

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE SANITAIRE & SOCIAL (ALM PRAP 2S)

Les aidants familiaux sont des proches d'une personne en situation de dépendance

Objectifs :

Obtenir les **compétences** suivantes :
Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Prévention :

. Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

. Analyser la situation d'accompagnement

Public :

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite

Accessibilité PMR : Oui

Prérequis : Être titulaire du certificat d'acteur PRAP 2S datant de moins de deux ans

Effectif :

De 4 à 10 personnes

Lieu :

Au sein de la structure

Durée :

14 heures de présentiel

Intervenant :

Formateur spécialiste du secteur SMS et certifié par l'INRS

Evaluation et validation :

. Certificat d'Acteur PRAP 2S, délivré par l'INRS, à tous les candidats ayant satisfait aux épreuves certificatives.

. Maintien et actualisation des compétences d'Acteur PRAP 2S : tous les **24 mois**

Programme prévention :

L'apprentissage des techniques de « manutention » lors de phases de « transfert » d'une personne (du lit au lit, du lit au fauteuil, etc...), que ce soit à domicile ou dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, montre ses limites en faveur de la prévention. Les risques prégnants de TMS et la sinistralité importante dans le secteur de l'aide et du soin à la personne conduisent aujourd'hui à reconsidérer cet enseignement dans les formations PRAP 2S et APS ASD

Identifier les enjeux d'un accompagnement (pour la personne aidée et sa famille, pour l'accompagnant et pour l'établissement)

Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir

Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels

Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements

Analyser la situation d'un accompagnement

S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement

Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel

Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement

Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales

Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées

Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

Prendre en compte de résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement

Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel

Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique

Méthode pédagogique :

Face à face pédagogique avec un formateur PRAP 2S, formé par l'INRS, exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels adaptés, démonstrations pratiques, travaux en sous-groupes, réalisation et restitution d'analyse de sa propre situation de travail en intersession.

Points forts : Certification INRS d'acteur PRAP 2S, documentation INRS fournie, formation interactive, active et participative.